

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 avril 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240409-20240409_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Publication : 19/04/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Marc BEYSSAC, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD, Kamel YAHIAOUI

Absents remplacés : Pierre BARTHELEMY par Jean-Marc BEYSSAC, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Marc PELARDY par Kamel YAHIAOUI, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Julien DEGOUT à Frédérique SERET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Pierre GIRAUD à Claudine COURT, Nicole GIRODON à Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Olivier JOLY à Alain LAURENDON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Stéphanie BOUCHARD, Jean-René JOANDEL, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés :	9
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière culturelle,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que, conformément à sa compétence, Loire Forez agglomération entend valoriser et sauvegarder les collections de la Maison des Grenadières,

Le travail d'inventaire des collections de la Maison des Grenadières réalisé entre février et juillet 2023 a permis de recenser 1315 items, dont des séries et ensembles. Les typologies des pièces sont variées : emblèmes, insignes, drapeaux et fanions, couvre-chefs, uniformes, éléments de décor de l'uniforme, textiles liturgiques, œuvres d'art, supports et outils. Si la majorité des collections est constituée de broderies métalliques, l'inventaire recense également des objets brodés au fil de soie ou de coton, précieux pour témoigner de l'amplitude de l'activité de broderie à une époque donnée.

Ces objets sont majoritairement en bon voire très bon état. Ils ont été fabriqués entre 1870 et 2023.

Les collections ont été constituées par des acquisitions à l'ouverture du musée, des dons et des productions depuis 2002 (reproductions et créations contemporaines).

L'expertise réalisée par le cabinet Roux a permis d'évaluer la valeur de chaque pièce pour une collection totale estimée à 37 740 € au 08 mars 2024.

Conformément aux dispositions du 8° de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, cet inventaire a vocation à reconnaître la collection et ainsi la faire entrer dans le domaine public de Loire Forez agglomération.

Il s'agit d'un document vivant reflétant l'état d'une collection à une date donnée. Il conviendra de le compléter par des éléments de descriptions connexes (sourçage, marquage, reconditionnement...) et de l'étendre aux nouvelles acquisitions et/ou créations.

L'entrée en collections de nouvelles pièces et le déclassement des objets seront soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'inventaire des collections de la Maison des Grenadières,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'inventaire des collections de la Maison des Grenadières,
- autorise le Président à signer toutes les pièces administratives ou techniques s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 avril 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,